

# Signalement au service d'investigation de la Haute école spécialisée bernoise pour la protection de l'intégrité personnelle

## Remarques

- Le présent formulaire sert à signaler les atteintes à l'intégrité personnelle<sup>1</sup> au service d'investigation pour la protection de l'intégrité personnelle (ci-après : service d'investigation). Les signalements peuvent également être effectués sous d'autres formes, mais la transmission des informations demandées ci-dessous facilite la prise en charge et le traitement des cas.
- Peut effectuer un signalement au service d'investigation :
  - la personne concernée ;
  - la personne incriminée ;
  - les responsables.

Les autres personnes peuvent s'adresser aux responsables ou aux enseignant-e-s compétent-e-s, tandis que les collaborateurs et collaboratrices peuvent en sus s'adresser aux conseillers et conseillères RH.

- Avant ou en plus d'un signalement, il peut être judicieux de recueillir des renseignements auprès d'un point de contact tel que le service de conseil des hautes écoles bernoises.
- La personne qui notifie un cas est consciente que tout signalement au service d'investigation entraîne l'ouverture d'une procédure conformément à l'art. 24 ss du Règlement sur la protection de l'intégrité personnelle (SPIR). En cas de prise de contact avec un-e responsable ou avec les ressources humaines (pour les collaborateurs et collaboratrices), la transmission du cas au service d'investigation est décidée par le ou la responsable ou par le conseiller ou la conseillère RH concernés.
- La personne qui notifie un cas est tenue de fournir des informations véridiques. Toute fausse accusation portée en connaissance de cause peut être sanctionnée de la même manière que les actes répréhensibles indument rapportés. Des conséquences pénales ne sont pas exclues.
- Fondements juridiques : loi sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB, RSB 435.411) ; loi sur le personnel (LPers, RSB 153.01) ; loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA, RSB 155.21) ; Code of Conduct BFH ; Règlement sur la protection de l'intégrité personnelle (SPIR)
- Informations complémentaires : cf. <https://www.bfh.ch/fr/la-bfh/profil-valeurs/protection-integrite-personnelle/>

## Personne notifiant le cas

Nom

Prénom

Adresse

Fonction à la BFH

Filière,

si étudiant-e

Courriel

Téléphone

Langue de correspondance

## Déclaration de consentement

La personne qui a notifié le cas accepte d'être contactée par courriel à l'adresse indiquée ci-dessus.

Ou

Non

<sup>1</sup> Par atteinte à l'intégrité personnelle, on entend toute forme de discrimination, de harcèlement sexuel, de mobbing, de menaces ou de violence.

### Personne concernée (qui se sent atteinte dans son intégrité personnelle)

La personne qui notifie le cas est aussi la personne concernée.

Dans ce cas, les données relatives à la personne concernée ne doivent pas être complétées.

Nom

Prénom

Adresse

Fonction à la BFH

Filière,

si étudiant-e

Courriel

Téléphone

### Personne incriminée

La personne qui notifie le cas est aussi la personne incriminée.

Dans ce cas, les données relatives à la personne incriminée ne doivent pas être complétées.

Nom

Prénom

Adresse

Fonction à la BFH

Filière,

si étudiant-e

Courriel

Téléphone

### Rapport entre la personne qui notifie le cas et l'atteinte à l'intégrité personnelle

La personne qui notifie le cas est :

la personne concernée

Elle se sent atteinte dans son intégrité personnelle.

la personne incriminée

Elle a porté atteinte à l'intégrité personnelle d'autrui ou est accusée de l'avoir fait.

un responsable

Remarques

### Témoins

Pour chaque témoin, indiquer le nom, le prénom, la fonction, l'adresse électronique et le numéro de téléphone

## Informations sur le cas

**Type d'atteinte** (possibilité de sélectionner plusieurs champs)

- Discrimination
- Harcèlement sexuel
- Mobbing
- Menaces et violence

**Moment ou cadre temporel de l'atteinte**

**Actes répréhensibles**

Veillez décrire brièvement les actes répréhensibles et le cadre dans lequel ils ont été commis. Que s'est-il passé juste avant et juste après ? Quelle relation entretiennent les personnes impliquées ? Existe-t-il d'autres informations importantes ?

### Mesures prises

Qu'est-ce que vous, ou d'autres personnes avez entrepris pour faire cesser ces atteintes et à qui en avez-vous parlé ?

### Besoin de protection accru

Existe-t-il actuellement un danger ? Dans quelle mesure ? Souhaitez-vous que la Haute école spécialisée bernoise prenne des mesures pour protéger la personne concernée pendant la durée de la procédure jusqu'à ce qu'une décision soit prise ? Quelles mesures estimez-vous appropriées ?

### Autres remarques

### Signature

Personne qui notifie le cas

\_\_\_\_\_

Lieu et date

\_\_\_\_\_

Signature

**Interne**

**Ne doit pas être rempli par la personne qui notifie le cas.**

À remplir par les membres du service d'investigation en cas de signalement oral.

Enregistrement du cas par \_\_\_\_\_

Forme

(p. ex. par téléphone ou en  
personne)

Date et heure \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Date de réception \_\_\_\_\_

(en cas de réception écrite) \_\_\_\_\_